



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 126-2018 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a présenté et adopté un projet de règlement numéro 126-2018 lors de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2018, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest s'applique à tous les employés de la Municipalité.

L'adoption du règlement est prévu à la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 2 octobre 2018 à 20 h, au bureau municipal, 806, rang de la Rivière Sud, Saint-Roch-Ouest.

Ce règlement est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ À** Saint-Roch-Ouest, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2018.

Francine Vendette,  
Directrice générale par intérim

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, *Francine Vendette*, directrice générale par intérim, de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 6<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2018.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2018.

Francine Vendette,  
Directrice générale par intérim